

Visitez notre site Web à l'adresse
suivante : www.gov.mb.ca/hrc



Mike Pinball Clemons prononcera un discours à la Gordon Bell High School

Michael « Pinball » Clemons prononcera un discours à la Gordon Bell High School, le 21 mars 2003, dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Pinball Clemons a été nommé 38^e entraîneur en chef des Argonauts de Toronto en août 2000 après une carrière de 12 ans avec ces derniers, carrière pendant laquelle il a établi de nombreux records. Il est également un conférencier motivateur et dynamique qui communique aux jeunes un message antiraciste.

L'événement a commencé par la proclamation officielle du 21 mars comme étant la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Cette activité et plusieurs autres, le 21 mars, sont le fruit d'un effort conjoint du Tri-Level Government and Community Partners Committee et de la Coalition for Human Equality. Depuis 1966, l'Organisation des Nations Unies a reconnu le 21 mars comme étant la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Le Canada a été l'un des premiers pays à appuyer la déclaration de l'ONU. En 1989, le ministère du Patrimoine canadien a lancé la campagne annuelle du 21 mars.

La campagne du 21 mars a été mise sur pied afin de répondre au besoin d'augmenter la sensibilisation aux effets néfastes du racisme. Depuis plus de dix ans, la campagne du 21 mars a motivé les jeunes de l'ensemble du pays à s'organiser et à manifester contre le racisme.

Concours national de vidéo *Mettons fin au racisme!*

Le concours national de vidéo *Mettons fin au racisme*, du 21 mars, est une composante importante de la campagne du 21 mars. Partout au pays, les jeunes rédigent des synopsis, créent des scénarios, filment et éditent une vidéo d'une minute qui exprime

Racisme Suite à la page 2

Les droits en question Par Janet Baldwin - présidente Suis-je le gardien des membres de ma famille?

La récente décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire B. c. Ontario (Commission des droits de la personne) traite de l'interprétation de « état matrimonial ou familial » en vertu du *Code des droits de la personne de l'Ontario*, qui est rédigé de façon similaire au *Code des droits de la personne du Manitoba*. La question était de savoir si ces motifs comprenaient de la discrimination fondée sur l'identité précise de l'épouse ou d'un membre de la famille du plaignant, ou seulement de la discrimination fondée sur un certain type d'état matrimonial ou familial.

Cette question semble survenir le plus souvent dans le contexte des sports pour jeunes. Parfois le comportement de mères ou de pères argumentateurs peut – au moins – avoir incité des organisations sportives à bannir les athlètes eux-mêmes.

Cependant, les faits dans l'affaire de « M. B » touchent l'emploi. M. A a été congédié de D Ltée, entreprise appartenant à deux frères, M. C et M. B. B et C sont les frères de M^{me} A et les oncles de la fille de M. et M^{me} A. Au moment de son congédiement, M. A avait 56 ans. Il comptait 26 années de service au sein de D Ltée et il lui restait encore quatre ans à travailler avant de pouvoir prendre sa retraite et bénéficier de la pension maximale. M. B a congédié M. A uniquement parce que M^{me} A. et la fille de M. A avait confronté M. B en l'accusant d'avoir abusé sexuellement de cette dernière lorsqu'elle était petite.

La Cour suprême du Canada a conclu que l'état matrimonial ou familial pouvait comprendre une relation avec une personne précise, et que M. A avait fait l'objet de discrimination pour cette raison. La Cour a déclaré : « Il est donc erroné d'obliger le plaignant à établir qu'il appartient à un groupe identifiable, constitué uniquement des personnes qui sont victimes du même acte discriminatoire que celui qu'il allègue. Il suffit qu'on réserve au plaignant un traitement différent sur le fondement de l'une des caractéristiques personnelles non pertinentes énumérées dans le *Code*. »

La Commission des droits de la personne du Manitoba a récemment modifié sa politique définissant l'état matrimonial et familial conformément à cette décision.

leurs sentiments sur le racisme. La Shaughnessy Park School à Winnipeg est l'une des dix gagnantes du concours vidéo de 2003.

Mary Robinson honorée par l'Université de Winnipeg

À la collation des grades du printemps cette année, l'Université de Winnipeg honorera le travail exceptionnel de Mary Robinson, ancienne présidente de l'Irlande et ancienne Haute Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Elle est maintenant directrice de la Ethical Globalization Initiative. L'université honorera Mary Robinson en lui remettant un doctorat honorifique en droit lors de la collation des grades du printemps.

Mary Robinson viendra à Winnipeg pour recevoir son doctorat honorifique et pour s'adresser aux diplômés de 2003 le 1^{er} juin.

Invitation à la conférence

Si vous êtes un praticien des droits de la personne ou un professionnel des ressources humaines, vous devriez participer à la conférence annuelle de l'Association canadienne des Commissions et Conseil des droits de la personne (ACCDP).

La conférence de cette année aura lieu à Winnipeg et s'intitule « Rencontre à la Fourche ». Les sujets comprennent : Les droits de la personne et le vécu des Métis, Vivre avec les aspects multiples de la discrimination, Sensibilisation aux droits de la personne et promotion de ces droits, et Les cercles de guérison : cette pratique s'applique-t-elle à la résolution des conflits de droits de la personne?

Pour de plus amples renseignements, téléphonez au (204) 257-5205 ou visitez www.cashra.ca et inscrivez-vous en ligne.

Félicitations Elizabeth Bennett, l'employée de la Commission ayant le plus long état de service, a pris sa retraite le 21 février 2003. Liz a travaillé au bureau de la Commission, à The Pas, dans le Nord.

L'agente des droits de la personne, Sharon Wickman, a célébré son 25^e anniversaire de service au sein du gouvernement en février 2003.

Jeu-questionnaire sur les droits de la femme sur le site Web www.gov.mb.ca/hrc

À quel moment des modifications au Code du travail du Canada ont-elles éliminé la grossesse comme motif de mise à pied ou de congédiement? Vous trouverez la réponse à cette question et à bien d'autres sur les femmes et leurs droits sur le site Web de la Commission des droits de la personne du Manitoba.

La Commission des droits de la personne du Manitoba a ajouté le jeu-questionnaire sur les droits des femmes à son site Web en reconnaissance de la Semaine internationale de la femme de cette année. Le jeu-questionnaire couvre des sujets comme les premières pour les femmes, le devoir de fournir un milieu de travail libre de tout harcèlement, le droit d'acheter de la propriété, la date à laquelle il est devenu légal de donner des renseignements sur le contrôle des naissances. Savez-vous ce qui arrivait aux femmes qui mariaient des non-Canadiens avant 1947? Quand la Cour suprême a-t-elle jugé que les employeurs étaient responsables des comportements harcelants de leurs employés? Le jeu-questionnaire et les réponses seront en ligne le 3 mars 2003.

Des centaines de personnes ont participé à la réception de la Journée de la femme

Plus de trois cents personnes, en majorité des femmes, ont visité le Palais législatif le 7 mars pour célébrer la Journée internationale de la femme. Nombre d'organisations ont profité de cette occasion pour installer des étalages, offrant aux femmes des renseignements sur des sujets comme la santé, l'éducation, la violence contre les femmes et les droits des femmes. La Commission manitobaine des droits de la personne était présente pour offrir des renseignements sur le harcèlement, les droits des femmes enceintes ou qui allaitent, ainsi que sur les ateliers offerts par la Commission et sur le site Web de cette dernière. Les femmes ont également pu jouer à une version abrégée du jeu questionnaire sur les droits des femmes de la Commission.

M^{me} Diane McGifford a été l'hôte de la réception et la maîtresse de cérémonie était Kim Clare du Conseil consultatif des femmes du Manitoba. Parmi les autres conférencières invitées, on comptait Leslie Spillet, du Mother of Red Nations Women's Council, Mona Audet, directrice générale de Pluri-elles, Centre de ressources pour femmes, Edda Pangilinan, fondatrice et présidente de Samahang Pilipina 92 Inc., et Betty Hopkins, présidente du Women's Legal Education and Action Fund of Manitoba. La musicienne et activiste, Heather Bishop, a conclu la célébration avec une interprétation vibrante de « Warrior ». Les échos de cette chanson, de même que des applaudissements, ont dû retentir dans l'édifice pendant des heures.

Atelier sur le harcèlement en milieu de travail

Quel comportement constitue une forme de harcèlement en vertu du Code des droits de la personne?

Comment les employeurs peuvent-ils minimiser leur responsabilité?

Le 9 avril 2003, de 9 h à 12 h 30. 50,00 \$ (dîner fourni)

Téléphonez au 945-3007 pour de plus amples renseignements.

Séance sur les droits de la personne concernant les organismes à but non lucratif

Quelles questions peut-on poser lors de la sélection de bénévoles?

Comment élaborer des mesures anti-harcèlement?

Le 16 avril 2003, de 9 h à 12 h 30. 50,00 \$ (dîner fourni)

Téléphonez au 945-3007 pour de plus amples renseignements.